

Commission Permanente du 09 février 2012

Agriculture – Agroalimentaire

Interventions de Marie-Françoise Vabre

Rapport n°12/02/02.11

Objet : Agriculture biologique
Affectation de crédits à divers bénéficiaires
Plan bio – Programme 2012 – Animation et Communication

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Sur ce rapport nous tenons à féliciter les services de l'instruction de ce dossier en début d'exercice. C'était une demande forte des acteurs de la filière de connaître en début d'année les moyens dont ils peuvent disposer pour pouvoir engager leurs actions, compte tenu des incidences directes des engagements de la Région sur le fonctionnement et la continuité des emplois.

Nous voulons aussi souligner l'évolution positive et constructive des échanges et du travail accompli avec les acteurs de la filière.

Il devrait permettre que les dossiers qui n'ont pas été retenus, notamment celui du GABB du Gers puissent être réexaminés. C'est un dossier qui porte sur les grandes cultures où il y a une forte demande des producteurs, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Nous espérons que les arguments du GABB 32 emporteront la conviction que leur dossier apporte bien une réelle plus-value et qu'il ne fait pas de doublons avec les dossiers des autres partenaires du département.

Nous voterons donc pour cette délibération

Rapport n°12/02/02.18

Objet : Investissements dans les exploitations tabacoles
En cohérence avec notre vote d'opposition, sur les aides de la Région en la

matière, dans le cadre de la délibération du 25 novembre 2010 nous voteront contre cette délibération.

Rapport n°12/02/02.22

Objet : Agro-alimentaire
Divers bénéficiaires
Affectation de crédits

Nous sommes surpris que la Région intervienne pour apporter un soutien financier à une entreprise qui fait un chiffre d'affaires de 476 millions d'euros et qui fait partie d'un Holding avec un chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros . La Holding SODIAAL regroupe 9 entités Euroserum, Regilait, Entremont, Candia, AOP et Labels, Beuralia, Nutribio, Yoplait, et Richemont. Si elle porte le nom de coopérative elle n'en a que le nom. Je voudrais citer l'exemple de Yoplait qui à été créé au départ en coopérative pour redistribuer les bénéfices aux producteurs qui n'en voient pas la couleur et pour cause (yoplait est devenu une SA qui distribue aujourd'hui la plus value aux actionnaires qui sont entre autres des groupes bancaires...)

Nous pouvons saluer qu'Eurosérum se développe sur notre territoire mais la plus-value que dégage le groupe auquel il appartient sur le prix du lait, (les chiffres d'affaires sont là pour en témoigner), lui permet de pouvoir investir sans qu'il n'ait besoin que les collectivités volent à leur secours.

Nous pouvons penser que les pratiques de SODIAAL sont moins exécrables que celles d'autres grand groupes plus méprisants toutefois il ne faut pas se laisser leurrer sur leur capacité, dans la guerre à la concurrence qu'ils se livrent, à passer des accords sur le dos des producteurs et des salariés.

Je prendrais l'exemple de SODIAAL à Saint Girons qui a vendu à 3A l'usine de transformation de fromage, qui était bénéficiaire, mais où plus aucun investissement structurant n'était fait. En échange 3A lui a cédé une usine de lait UHT.

Les deux groupes « concurrents » se sont repartis les spécialisations (3A avec « les fromageries occitanes » pour le fromage ; Sodiaal le lait vrac « candia », les produits laitiers « yoplait », les poudres « regilait » et sous produits laitiers « euroserum »

Deux ans après l'échange, 3A qui avait un autre projet dans les tiroirs, sans en faire état, n'a pas investi pour mettre aux normes l'usine de Saint Girons alors qu'elle en avait les moyens et a fermé l'usine comme elle avait envisagé de le faire dans le cadre de sa politique de concentration des productions. Moralité : 23 emplois perdus !

Il faut savoir aussi que si SODIAAL a repris aujourd'hui la production de lait des agriculteurs qui ont été lâchés par le groupe espagnol Pascual, il a repris pour l'instant les plus gros en tout cas dans l'Aveyron plusieurs sont encore sans réponse.

Ces grands groupes ne s'encombrent pas hélas des préoccupations politiques de développement équilibré des territoires, de maintien et création d'emplois, de prix de revient du lait aux producteurs ...

Nous pensons que nos moyens doivent être consacrés à soutenir les producteurs, à s'organiser pour construire des filières lait de proximité, si nous ne voulons pas que demain les producteurs de lait de nos régions reçoivent comme en Bretagne, avec la politique d'intégration des grands groupes, une facture en lieu et place du chèque qu'ils attendent.

On ne voit pas comment il est possible qu'un industriel qui fait des centaines de milliers d'euros de chiffre d'affaires vienne pomper les budgets des collectivités qui sont exsangues, ou qui en tout cas n'augmentent pas, pour investir.

Nous voterons donc contre cette délibération.

